



Schéma de développement de la lecture publique

Communauté de communes des Vosges du sud

2025-2029

Sommaire

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Berger
Levrault

PREAMBULE - INTRODUCTION

3 - 4

DIAGNOSTIC DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

5

ENGAGEMENTS 2025-2029

22

PLAN STRATEGIQUE, LES ACTIONS

23

CALENDRIER PREVISIONNEL

45

CONCLUSION

47

Préambule

Cadre légal des bibliothèques territoriales :

Article 1 du Code du Patrimoine : les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements ont pour missions de garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture.

A ce titre, elles :

- 1- constituent, conservent et communiquent des collections de documents et d'objets, sous forme physique ou numérique
- 2- conçoivent et mettent en œuvre des services, des activités et des outils associés à leurs missions ou à leurs collections. Elles en facilitent l'accès aux personnes en situation de handicap. Elles contribuent à la réduction de l'illettrisme et de l'illectronisme. Par leur action de médiation, elles garantissent la participation et la diversification des publics et l'exercice de leurs droits culturels ;
- 3- participent à la diffusion et à la promotion du patrimoine linguistique ;
- 4- Coopèrent avec les organismes culturels, éducatifs et sociaux et les établissements pénitentiaires.

Les bibliothèques transmettent également aux générations futures le patrimoine qu'elles conservent. A ce titre, elles contribuent aux progrès de la connaissance et de la recherche ainsi qu'à leur diffusion.

Ces missions s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité d'accès au service public et de mutabilité et de neutralité du service public.

La notion de schéma intercommunal de développement de la lecture publique est issue de l'article 12 de la loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite « Loi Robert » : « *Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale décide que la lecture publique est d'intérêt intercommunal, il élabore et met en place un schéma de développement de la lecture publique* ».

Dans une fiche pratique rédigée en 2022, l'Association des Bibliothécaires de France (ABF) précise la philosophie sous-jacente à ce nouveau document : « *Un schéma intercommunal formalise un projet politique [...] C'est l'opportunité de positionner la lecture publique dans le projet de territoire de l'intercommunalité, de proposer de lui donner un ancrage qui permette aux élus de se l'approprier et de donner une visibilité à l'action intercommunale*

 ».

Il s'inscrit dans la continuité du plan bibliothèques Orsenna qui se résume en « Offrir plus, ouvrir plus, former plus ».

Le schéma intercommunal de développement de la lecture publique de la Communauté de communes des Vosges du Sud vient compléter le Projet Culturel Scientifique Educatif et Social 2024-2028 validé par les élus.

Il a pour vocation de préciser le PCSES en ajoutant une dimension résolument tournée en direction du réseau et du territoire.

Ce document est un engagement sur l'application du PCSES qui est mis en annexe.

INTRODUCTION

La Communauté de communes des Vosges du sud est née de la fusion en 2017 de la CC du Pays-sous-vosgien avec la CC de la Haute Savoureuse. La C CVS rayonne sur 22 communes, ce qui représente 15 046 habitants. Au moment de la fusion, le réseau des médiathèques intercommunales était constitué de 7 médiathèques.

Faute de lecteurs, la médiathèque d'Auxelles-Bas a été fermée en 2017.

En 2023, la médiathèque de Lepuix a été fermée car le coût de mise aux normes d'accessibilité du bâtiment a été jugé trop important et injustifié par rapport à la proximité de la médiathèque de Giromagny.

En 2025, le réseau se compose de 5 médiathèques situées à Auxelles-Haut, Etueffont, Giromagny, Rougegoutte-Vescemont et Rougemont-le-Château.



DIAGNOSTIC DU RESEAU DE LECTURE PUBLIQUE

Les pratiques des 5 médiathèques sont harmonisées :

- un règlement intérieur commun validé par la délibération 123 du 24 septembre 2019.
- une carte de lecteur unique pour les 5 structures
- la gratuité des adhésions pour tous : préconisée par l'Etat, cette mesure a été effective au 1^{er} janvier 2025 et facilite l'accès de tous les habitants à une offre culturelle riche et variée. C'est un symbole politique fort d'encouragement à la lecture.
- une charte POLDOC commune : ce document présente les grandes directives de développement des collections, en matière de gestion et de valorisation des fonds.
- un catalogue commun consultable sur un portail en ligne
- une navette documentaire hebdomadaire
- des actions culturelles organisées en commun
- une charte graphique et des supports de communication identifiés.



Ce qu'il reste à faire :

- Mutualiser davantage les actions culturelles dans le réseau
- Organiser des réunions d'acquisition

Des spécificités pour chaque médiathèque

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

4 pôles thématiques développés avec le soutien du Département :

- « Arbres, forêts, bois » à Auxelles-Haut
- « Le Ballon d'Alsace, le massif des Vosges et la montagne » à Rougegoutte-Vescemont
- « La Parentalité de 0 à 10 ans » à Etueffont
- « Saveurs et Cultures » à Giromagny

De nombreuses actions sont programmées autour de ces pôles qui servent de référence pour l'ensemble du Département.



Des jeux de société dans 4 médiathèques :

Dernier support intégré aux collections, les jeux de société remportent un grand succès auprès du public, tant au niveau des prêts qu'au niveau des animations.

Des lecteurs aux affinités différentes selon les lieux :

- Des différences liées aux choix d'acquisition et mise en valeur des collections ou aux publics : des groupes d'instituts spécialisés, d'Ehpad ou de structures de petite enfance sont accueillis dans certains lieux uniquement et ont des besoins spécifiques.
- Certains auteurs, genres ou séries rencontrent un grand succès dans certaines médiathèques mais pas ailleurs.

Ce qu'il reste à faire :

- Veiller à proposer des collections différentes dans chaque lieu
- Maintenir et développer l'activité ludo-médiathèque

Une équipe motivée

L'équipe est passée de 8 à 9 salariés en 2024. La salariée de la médiathèque de Lepuix (qui a fermé) intervient désormais à temps plein à la médiathèque de Giromagny.

Cela compense la baisse du nombre de bénévoles qui est passé de 29 à 23 personnes en 2024.

6 personnes ont suivi des formations en 2023 pour un total de 18 jours.

Des formations en intra et des réunions sont organisées régulièrement.

Les membres de l'équipe collaborent régulièrement en binôme pour préparer et animer des actions culturelles.

Cela génère une bonne cohésion d'équipe qui s'investit dans l'élaboration du PCSES et les projets culturels.



Ce qu'il reste à faire :

- Remplacer le prochain départ à la retraite en permettant un tilingage
- Former l'équipe à PMB (logiciel documentaire)
- Former l'équipe et le public à l'intégration de l'IA dans les pratiques et à la transition énergétique

Une gouvernance avec des organes de propositions et de décisions

Des instances : La commission Culture, le bureau, le conseil communautaire ont validé en 2024 :

- Des recrutements :
 - ✓ Une création de poste à Auxelles-Haut
 - ✓ Le remplacement d'un départ à la retraite à Etueffont
 - ✓ Le renfort de l'équipe à Giromagny
- La Gratuité des adhésions pour tous les habitants
- L'achat d'un véhicule : Un Kangoo a été acquis, avec le soutien de l'Etat au titre de la DGD -Dotation Globale de Décentralisation- 2024, pour assurer la navette de documents entre les structures et contenter plus rapidement les demandes des lecteurs.



Ce qu'il reste à faire :

Valider le schéma et le CTL pour faciliter la mise en œuvre du PCSES.

Les horaires d'ouverture

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Les 5 médiathèques cumulent 55h30 d'ouverture par semaine, réparties comme suit :

- **Auxelles-Haut: 2h30**
- **Etueffont: 12h à 14h (ouv. 1^{er} dimanche du mois)**
- **Giromagny: 20h**
- **Rougegoutte-Vescemont: 9h**
- **Rougemont-le-Château: 10h**

Soit une amplitude horaire de 23h30 par semaine pour l'ensemble des médiathèques de la CCVS

Des horaires différents

Chaque médiathèque propose des horaires d'ouverture différents, en lien avec les habitudes des habitants de manière à leur proposer un large panel d'heures d'ouverture sur l'ensemble du réseau.

	Auxelles-Haut	Etueffont	Giromagny	Rougegoutte-Vescemont	Rougemont-le-Château
Lundi			15h30-18h30	16h-19h	
Mardi	16h-18h30	15h30-18h30	15h30-18h30		16h-18h
Mercredi		10h-12 / 14h-18h	9h-12h / 13h30-18h30	15h-19h	10h-12h / 16h-18h
Vendredi		15h30-18h30	15h30-18h30		16h-18h
Samedi			9h-12h	10h-12h	10h-12h
Dimanche		10h-12h (1 ^{er} du mois)			

Ce qu'il reste à faire :

- Adapter les horaires d'ouverture aux éventuels nouveaux besoins : mener une enquête auprès des habitants.

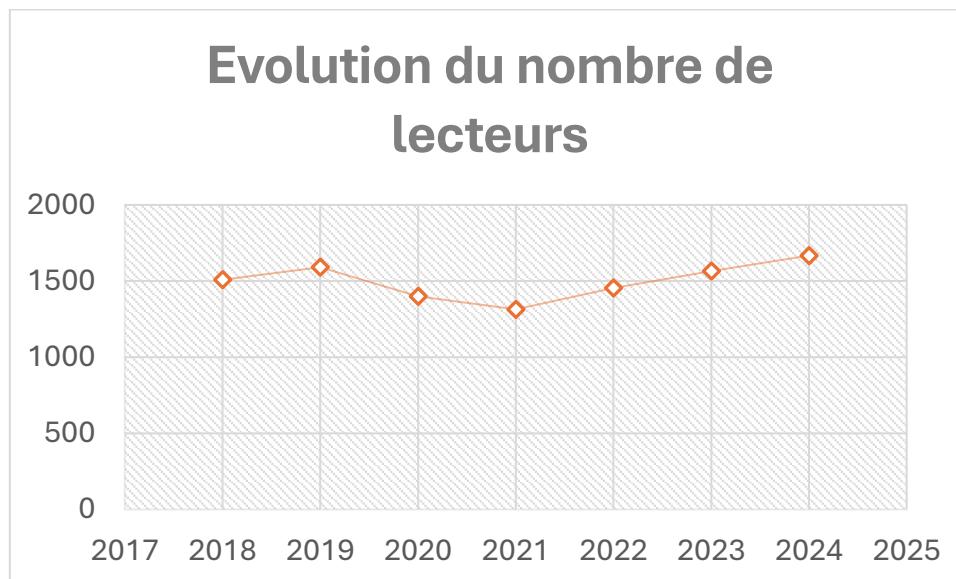
Une fréquentation en constante augmentation

L'activité des médiathèques, en fréquentation, nombre de prêts et nombre d'animation ne cesse de croître depuis 2020 et n'a jamais été aussi élevée.

1644 lecteurs inscrits, soit 11% de la population soit une augmentation de 6,5% par rapport à 2023 et un nombre jamais atteint jusqu'à maintenant.

44 000 personnes sont entrées dans les médiathèques en 2024, soit 18 % de plus qu'en 2023.

Plus de 81 000 prêts ont été réalisés en 2024, soit 7.5 % de plus qu'en 2023.



Il semble nécessaire d'organiser des événements hors-les-murs, dans des communes non dotées en médiathèque, pour amener progressivement les habitants à fréquenter les médiathèques.

Des médiathèques envisagées à la manière de tiers-lieux sont des moyens d'amener vers la culture et d'accompagner les personnes qui en sont éloignées pour diverses raisons.

Une attention particulière sera portée aux publics dits « empêchés », en situation de handicap ou qui fréquentent les établissements médico-sociaux.

Ce qu'il reste à faire:

Attirer davantage de public en:

- Poursuivant les actions culturelles pour maintenir le dynamisme du service
- Organisant des événements hors-les-murs pour faire connaître les médiathèques
 - Communiquant auprès des habitants sur les actions
 - Communiquant sur la gratuité du service

Typologie du public

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Presque autant d'adultes que de moins de 15 ans sont inscrits.

Presque autant de filles que de garçons sont inscrits chez les jeunes.

Chez les + de 15 ans, 77% des lecteurs inscrits sont des femmes.



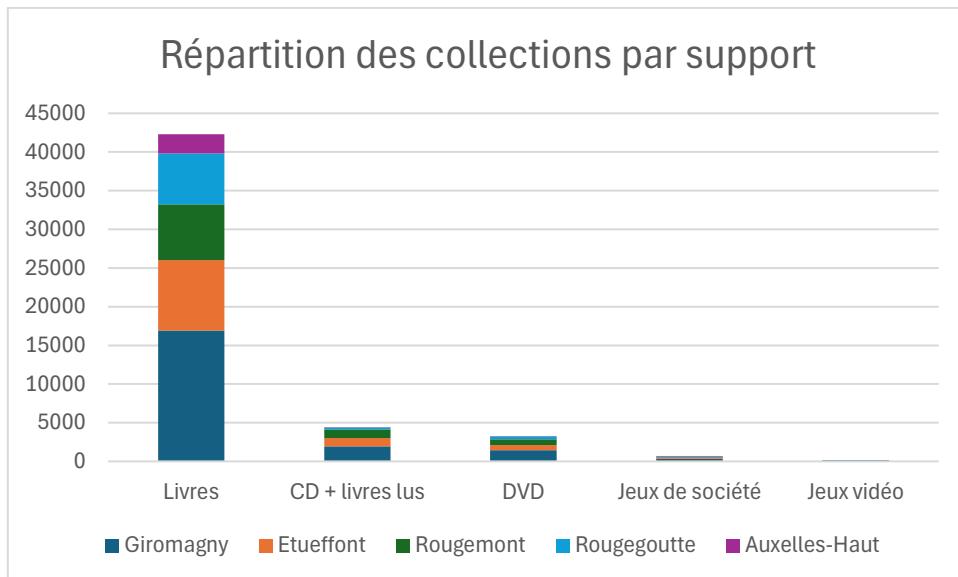
	Auxelles-Haut		Etueffont		Giromagny		Rougegoutte		Rougemont-le-Château		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
0-14 ans	9	7	66	58	191	196	47	36	74	62	746
15-64 ans	13	3	76	17	246	66	36	5	65	24	551
+65 ans	3	4	28	7	113	49	28	8	19	7	266
Sous-total	25	14	170	82	550	311	111	49	158	93	
Collectivités	2		17		33		8		21		81
TOTAL	41 lecteurs		269 lecteurs		894 lecteurs		168 lecteurs		272 lecteurs		1644

Des collections

Près de 63 000 documents sont proposés au public (dont 15 000 prêtés par la Médiathèque Départementale). Différents supports sont proposés : Livres, livres lus, revues, CD, DVD, jeux de société et jeux vidéo. Les usagers empruntent majoritairement des livres qui reste le support le plus représenté.

L'ouverture des espaces ludothèques dans 4 médiathèques du réseau contribue notamment à ces augmentations, même si le livre reste le motif principal de visite en médiathèque.

De nombreuses collections sont destinées aux publics spécifiques: Facile à lire, collections adaptées pour les DYS, des livres en grands caractères.



Ce qu'il reste à faire :

- Maintenir les crédits d'acquisitions pour contenter les demandes des usagers.
 - Privilégier les actions en direction du livre et de la lecture
 - Organiser des réunions d'acquisition

De nombreux accueils de classes et animations

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

L'une des missions obligatoires des médiathèques consiste à accueillir les classes du territoire à desservir. En 2024, **41** classes primaires ont été accueillies, soit **264** accueils ; les classes de collège sont plus difficiles à toucher.

Les médiathèques proposent également des services à la population en organisant des actions de médiation des supports au sein des médiathèques ou hors-les-murs. En 2024, **108** actions culturelles ont été programmées pour adultes et pour enfants et ont attiré 2 650 personnes.



Ce qu'il reste à faire :

- Augmenter le nombre d'actions hors-les-murs en partenariat avec les communes
- Maintenir des actions dans les médiathèques pour tous les publics et sur des thèmes variés.

Vers la sobriété énergétique

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

De multiples actions sont engagées par les médiathèques :

Au niveau des collections :

- Charte POLDOC pour des achats raisonnés en réseau
- Choix de fournisseurs locaux (Belfort) car non soumis aux marchés publics.
- Désherbage régulier, réparation des ouvrages
- Dons, vente et redirection vers Ammereal des ouvrages désherbés
- Equipement des livres : choix des livres à couvrir selon leur rotation, pas d'équipement RFID.

Au niveau des bâtiments :

- Nouvelle structure à Giromagny HQE

- Pose de volets sur plusieurs structures
- Installation de frigos, fontaines à eau

Sobriété numérique :

- Portail accessible et responsable avec peu de vidéos ou d'images lourdes

Au niveau des équipements :

- Recyclage du matériel informatique
- Don du mobilier pour une seconde vie

Ecogestes :

- Tri des déchets
- Mise hors tension des appareils non utilisés
- Lumières éteintes en l'absence du public



Ce qu'il reste à faire :

- Communiquer autour de la thématique
- Former les agents à la sobriété numérique
- Programmer des actions culturelles en lien avec la transition énergétique. Par ex, escape game « comprendre pour agir »
- Sensibiliser le public aux questions environnementales

Des espaces pensés comme des Tiers-lieu

Les médiathèques ont subi de profondes mutations et ne tournent plus uniquement autour des missions de prêts de documents.

Les publics se sont diversifiés mais restent attachés à la fréquentation d'espaces physiques permettant de faire vivre le lien social, de favoriser la rencontre et de disposer d'une relation directe avec le personnel.

Les supports comme l'offre de services se sont enrichis pour répondre à la diversification des usagers.

Le modèle 3^e lieu propose de concevoir les médiathèques comme des lieux de vie chaleureux et conviviaux, dans lesquels il se passe toujours quelque chose, articulant missions culturelles et fonctions sociales autour d'une offre de service plus moderne et plus diversifiée.

Les bibliothèques d'aujourd'hui interviennent dans plusieurs espaces : celui de la bibliothèque physique, mais aussi « hors-les-murs » et enfin à travers les interfaces numériques.

Les espaces physiques constituent un service en soi : les bibliothèques sont de plus en plus utilisées pour des usages sur place : échanger, écouter de la musique, lire, regarder un film, travailler, utiliser des équipements informatiques, rompre l'isolement. Une attention particulière est portée à leur aménagement et leur atmosphère : confort, convivialité et mise en valeur des services proposés.

Au niveau de la médiation culturelle, une grande diversité d'actions sont déployées : programmation de rendez-vous culturels, partenariats avec l'écosystème d'acteurs locaux, actions de formation.



Les médiathèques proposent désormais des espaces accueillants et conviviaux pour que chaque lecteur se sente comme à la maison :

Café, presse, fauteuils, boîtes à suggestions, implication des usagers dans les animations...

Ce qu'il reste à faire :

- Agrandir la médiathèque de Rougemont-le-Château

- Déménager la médiathèque d'Etueffont vers un espace sur un seul niveau

Partenariats

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Berger
Levraud

Un partenaire précieux: la MDTB

Médiathèque Départementale du Territoire de Belfort

apporte son soutien à plusieurs niveaux :



**TERRITOIRE
DE BELFORT**
Le Département

Les collections:

Prêts de supports: plus de 15000 documents prêtés par la MDTB aux 5 médiathèques intercommunales. Il s'agit de livres, DVD, CD et jeux de société.

Ressources numériques: La MDTB finance pour tous les lecteurs inscrits dans les médiathèques du 90 : VOD, presse en ligne, autoformation, livres numériques, musique... l'offre est très large et diversifiée.

Pôles thématiques: La MDTB accompagne le développement des pôles thématiques, notamment en finançant la moitié des acquisitions annuelles.

Prix des collèges: La MDTB organise le prix avec les collèges et fournit des livres aux médiathèques

Les Animations:

Plusieurs actions culturelles sont proposées aux médiathèques dans le cadre des festivals « Conte et compagnies », du « mois du film documentaire », du Prix Les Yeux docs ou de la saison culturelle.

Les médiathèques intercommunales sont partenaires et s'impliquent pour l'accueil des intervenants, du public et la communication. Une participation financière est apportée par la CCVS pour Conte et compagnies et pour les pots de convivialité.

De nouveaux dispositifs du Département, « des livres à soi » et « premières pages » vont permettre de nouvelles actions d'animation et de formation.

La Formation, les rencontres:

Des journées départementales du réseau et formations sont organisées chaque année et favorisent les échanges entre médiathèques du 90.

Ce qu'il reste à faire :

- Être informé et impliqué dans les propositions faites aux médiathèques
- Collaborer plus activement aux projets

Le réseau départemental de lecture publique

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

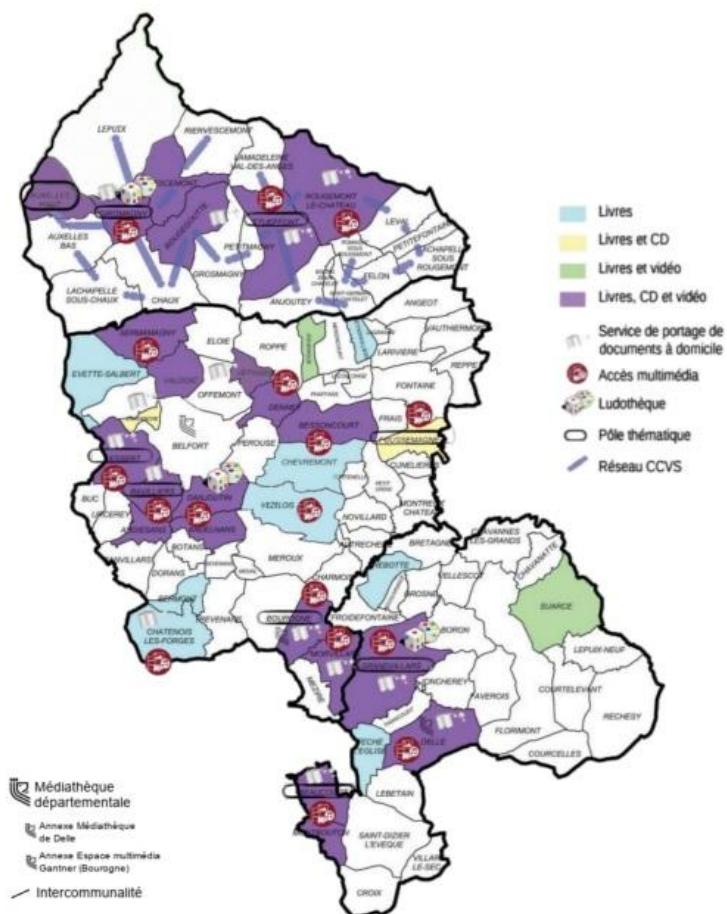
Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

33 médiathèques dans le Territoire de Belfort, desservies par la Médiathèque départementale de Prêt

Réseau de lecture publique
du Territoire de Belfort



Toutes les médiathèques proposent un accès gratuit à des ressources numériques en ligne

Comparaison CCVS et réseau départemental

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

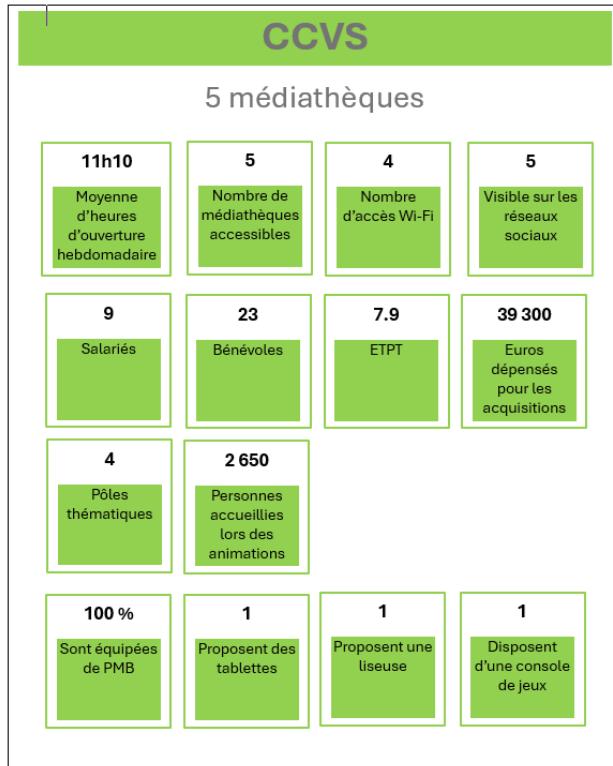
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Positionnement des 5 médiathèques intercommunales par rapport à l'ensemble des 33 médiathèques du Territoire de Belfort selon des données statistiques recueillies par le Ministère de la Culture :



Autres partenariats : à reconduire

Associations locales :

Centre socioculturel La Haute Savoureuse

Foyer rural de Rougemont-le-Château

Cinéma d'aujourd'hui

Théâtre du Pilier

Forge-musée d'Etueffont

AHPSV

Partenaires professionnels :

ALL BFC : Agence du Livre et de la Lecture Bourgogne Franche-Comté

Librairies locales

Autres médiathèques

Châtenois-les-Forges

Delle

Services de la CCVS

Petite enfance (crèche, halte-garderie, RAM)

Scolaire, périscolaire

Tourisme

Etablissements scolaires

Collèges

Ecoles

Instituts spécialisés et EHPAD

DAME (Giromagny)

Eparses (Chaux)

EHPAD à Rougemont-le-Château et à Giromagny



Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Rougemont
le Château

CINÉMAS
d'aujourd'hui

Théâtre
du
Pilier



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté



Ce qu'il reste à faire :

- Maintenir ces partenariats

- Nouer davantage de partenariats avec le réseau des médiathèques du Territoire de Belfort

- Développer de nouveaux partenariats

Principaux partenaires financiers

Des organismes accompagnent la CCVS dans le financement des actions et acquisitions liées aux missions des médiathèques:

- Etat-DRAC Bourgogne Franche-Comté

Financement du véhicule, de matériel informatique, des actions culturelles si signature du CTL



Direction régionale des affaires culturelles

- Département

Financement des acquisitions des pôles thématiques, proposition d'actions culturelles, formations gratuites pour les équipes



- CAF (Caisse d'Allocations familiales)

Financement de l'acquisition de jeux de société, subvention selon les heures d'ouverture des espaces ludothèques



- Région

Financement des adhésions des lecteurs de moins de 30 ans.



- CNL (Centre National du Livre)

Financement des actions de la manifestation Partir en livre



Budget annuel des médiathèques : 501 000 euros

Répartition du budget :

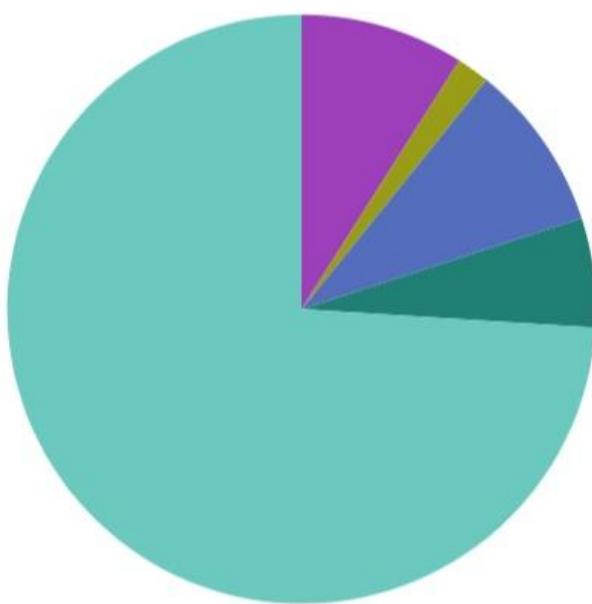
Acquisition des documents : 46000 euros, revues comprises

Actions culturelles : 9 000 euros

Investissements 2024 : 46 000 euros

Bâtiments, informatique, fournitures : 30 000 euros

Personnel : 370 000 euros



- Acquisition de documents (45000)
- Action culturelle (9000)
- investissements 2024 (46000)
- Bâtiments, fourniture, informatique (30000)
- Personnel (370000)

Ce qu'il reste à faire :

- **Essentiel de maintenir le budget pour pérenniser le bon fonctionnement et la qualité de service des médiathèques**
- **Poursuivre les projets et les demandes de subvention**

ENGAGEMENTS 2025

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Berger
Levrault

Objectifs principaux :

Promouvoir la lecture publique auprès des habitants de la CCVS.

Augmenter le nombre de lecteurs et toucher les publics éloignés ou empêchés

Toucher davantage les communes non dotées en médiathèques

Signature d'un Contrat Territoire de Lecture 2026-2028 avec l'Etat - DRAC Bourgogne-Franche-Comté

- Développer le programme d'actions pour animer le réseau
- Former les équipes pour favoriser leur montée en compétence
- Mobiliser des moyens financiers pour la mise en œuvre des 21 actions du PCSES
- Tisser du lien avec la population et les publics éloignés et empêchés

Engagement des élus

Maintien des effectifs de l'équipe

Maintien des moyens financiers pour l'acquisition de documents et légère augmentation du budget d'animation

Réfléchir aux possibilités de déménagement de la médiathèque d'Etueffont et d'extension de la médiathèque de Rougemont-le-Château



PLAN STRATEGIQUE

LES ACTIONS

Fiche action 1 : Acquisition, mise en valeur et rotation des collections

Fiche action 2 : Gratuité des adhésions et des services

Fiche action 3 : Adapter les collections, les bâtiments et animations aux publics minoritaires

Fiche action 4 : Actions et collections au plus proche des habitants

Fiche action 5 : Des services pour faciliter le quotidien des usagers des médiathèques

Fiche action 6 : Projets et interventions dans les classes

Fiche action 7 : Projets éducatifs pour la jeunesse dans les médiathèques

Fiche action 8 : Doter les médiathèques d'un portail numérique

Fiche action 9 : Faire vivre les espaces multimédias et les ressources numériques

Fiche action 10 : Acquérir un nouveau logiciel de gestion du fonds

Fiche action 11 : Adapter les nouveaux horaires d'ouverture

Fiche action 12 : Interventions et animations hors-les-murs et tout public

Fiche action 13 : Actions sur la mémoire et l'identification des lieux

Fiche action 14 : Accompagner les artistes locaux

Fiche action 15 : Mettre en valeur les artisans et métiers locaux

Fiche action 16 : Privilégier les partenariats avec les associations et syndicats locaux

Fiche action 17 : Les habitants, acteurs de la vie des médiathèques

Fiche action 18 : Un temps fort des médiathèques

Fiche action 19 : Des actions éco-responsables et axées sur le bien-vivre

Fiche action 20 : Communiquer efficacement

Fiche action 21 : Investissements : des réaménagements, agrandissements à prévoir

Fiche action n°1: Acquisitions, mise en valeur et rotation des collections

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Evaluation:

Statistiques annuelles sur les acquisitions, les documents désherbés et la rotation des fonds

Calendrier:

Action récurrente à reconduire tous les ans

Parties prenantes:

MDTB et autres médiathèques du Département pour prêts de collections.

Moyens nécessaires:

Budget d'acquisitions, subventions du département et de la CAF.

Navette pour circulation des documents.

Veiller à:

Maintien des budgets d'acquisitions suffisants pour un renouvellement constant des collections, en lien avec l'augmentation du coût des documents.

Objectif opérationnel:

Egalité des chances

Contexte:

Avec un budget d'acquisition de 2,60 euros par habitant pour l'ensemble des supports, les équipes des médiathèques acquièrent essentiellement des nouveautés, la plus forte demande des lecteurs. Les préconisations nationales sont 2 euros par habitant pour le support livre auquel s'ajoute 0,50 euros par autre support.

Descriptif:

La charte de la politique documentaire des médiathèques du 13 décembre 2022 sert de référence aux équipes pour traiter et développer les collections en équilibre entre l'offre éditoriale et les différents profils des usagers. Les collections seront notamment adaptées pour les habitants ayant un parcours scolaire court.

Le maintien des crédits d'acquisition actuels contribuera à la qualité des fonds proposés : il est important de disposer d'un budget suffisant pour acquérir régulièrement des nouveautés, ce qui correspond aux plus fortes demandes des lecteurs.

Les échanges et la desserte avec la médiathèque départementale seront maintenus pour diversifier les fonds. Les fonds seront régulièrement mis en valeur par des actions culturelles autour de thématiques (jeux olympiques, loups, musique, polar...). Tous les supports feront l'objet d'animations régulières : Livre, CD, DVD, jeux de société, jeux vidéo...

L'accent sera mis sur les collections qui rencontrent un fort succès auprès du public : les jeux de société, qui bénéficient d'un accompagnement financier par la CAF, les jeux vidéo et les livres, pour lesquels l'acquisition de nouveautés sera privilégiée.

Les pôles thématiques seront proposés au prêt à d'autres médiathèques du Département pour favoriser leur rayonnement.

La pratique des fonds tournants sera mise en place entre les 5 médiathèques intercommunales pour diversifier l'offre.

Le prix des lecteurs est organisé tous les ans et propose aux lecteurs de découvrir 9 romans et 1 BD d'auteurs et éditeurs peu connus. Il touche désormais un public fidèle qui attend chaque année la nouvelle sélection pour voter. L'organisation de ce prix sera maintenue. De même, le prix croqu'histoires sera maintenu pour la jeunesse.

Fiche action n°2: Gratuité des adhésions et des services des médiathèques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Objectif opérationnel:

Egalité des chances

Contexte:

Choix politique fort pour un accès à tous, quel que soit leur niveau de vie. Depuis l'inflation, plusieurs usagers reportent le règlement de leur adhésion ou souscrivent une seule adhésion par famille. Qui plus est, les encaissements demandent davantage de temps aux équipes en imposant notamment de multiples démarches comptables et des trajets mensuels à Belfort.

Evaluation:

Statistique montrant l'évolution des nouvelles inscriptions après la mise en place de la gratuité.

Descriptif:

La bibliothèque est le premier lieu d'accès à la culture et parfois le seul équipement culturel de proximité sur le territoire, un des lieux les plus démocratiques et inclusifs.

Calendrier:

Mise en place au 1^{er} janvier 2025

Parties prenantes:

Elus de la CCVS.

Moyens nécessaires:

Démarches comptables à la trésorerie

Veiller à:

Diffusion de l'information auprès de tous les habitants

La gratuité est un choix politique, celui d'offrir à tous la chance d'un accès démocratique à la lecture, à la culture, à l'éducation et l'information. Comme le rappelle le Manifeste de l'Unesco, « Les services de la bibliothèque sont en principe gratuits ». Il s'agit d'un geste symbolique fort vis à-vis de la population.

Un tarif même modeste dissuade une partie du public surtout celui pour lequel l'usage de la bibliothèque n'est pas une priorité. Le paiement d'un droit d'inscription, même minime, reste un obstacle symbolique pour celles et ceux qui ont des moyens limités.

Instaurer la gratuité de l'inscription en bibliothèque, c'est mettre fin à des démarches contraignantes au moment de l'inscription et donc libérer du temps pour les bibliothécaires pour se consacrer à l'accueil et la médiation. Cette démarche est plus écologique car elle génère moins de procédures administratives.

Une régie temporaire pourra être créée pour encaisser les recettes des foires aux livres.

Fiche action n°3 : Adapter des collections, les bâtiments et les animations minoritaires

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Evaluation:

Recensement des travaux réalisés pour l'accessibilité

Calendrier:

Action récurrente tous les ans

Parties prenantes:

Services techniques pour travaux d'accessibilité,
Établissements spécialisés localisés sur la CCVS,
MDTB pour actions d'animation

Moyens nécessaires:

Budget d'acquisition. Moyens humains pour animations.

Budget travaux et suivi des chantiers

Veiller à:

Couvrir tous les besoins spécifiques des usagers

Objectif opérationnel:

Mobilité et accessibilité

Contexte:

Les médiathèques ont vocation à accueillir tous les publics et à proposer des collections adaptées. Au sein de la CCVS, sont recensés 2 instituts spécialisés et 2 EHPAD se déplaçant parfois en fauteuil roulant et un public jeunesse souffrant de différents troubles « Dys » de plus en plus identifiés.

Descriptif:

Les collections comportent des fonds spécifiques, tels que les « Facile à lire », les ouvrages en grands caractères, les livres lus, les livres « dys », les livres en langue étrangère... Ces collections seront développées pour répondre aux différents besoins des lecteurs.

L'accessibilité des bâtiments a fait l'objet de travaux pour les différents sites. Bien qu'aux normes d'accessibilité parce que proposant un accueil du public en rez-de-chaussée, la médiathèque d'Etueffont pose des problèmes pour l'accueil des groupes notamment : lorsqu'un élève est en fauteuil roulant, il ne peut pas accéder à l'étage où a lieu l'accueil des classes. L'étude d'une possibilité de déménagement en plain-pied ou avec un ascenseur est souhaitée. A la médiathèque de Rougemont-le-Château, c'est le manque d'espace qui contraint à déplacer le mobilier quand une personne en fauteuil roulant ou les classes sont accueillies. Le mobilier n'étant pas sur roulettes, cela pose d'importants problèmes de manutention. Un agrandissement est souhaitable pour fluidifier les déplacements entre les rayons.

De nombreuses animations seront prévues pour les publics spécifiques : Contes doublés en LSF, lectures en langue étrangère, lecture avec des chiens pour les enfants en difficulté d'apprentissage de la lecture, ateliers...

Enfin, les médiathèques accueilleront des stagiaires ou programmeront des animations avec des intervenants issus de ces minorités.

Fiche action n°4: Actions et collections au plus proche des habitants

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Objectif opérationnel:

Desserte

Contexte:

Certains lecteurs se déplacent d'une médiathèque à l'autre, mais la majorité des habitants limite ses déplacements aux lieux habituels, proches de leurs domiciles. Il convient de déplacer les collections et les événements au plus proche des habitants.

Evaluation:

Statistiques sur le nombre de navettes réalisées par an.

Descriptif:

L'achat d'un véhicule de service de type Kangoo facilitera les navettes documentaires. Toutes les semaines, une navette est effectuée entre chaque site pour récupérer et réorienter les documents qui ont été restitués par les lecteurs dans une autre médiathèque. Cela permet également d'acheminer les documents réservés par les lecteurs d'un lieu à l'autre, ce qui facilite la rotation des fonds de l'ensemble des sites. L'acquisition d'un véhicule de service facilitera cette navette.

Parties prenantes:

CCVS. Financement de la DRAC au titre de la DGD 2024.

Moyens nécessaires:

Budget d'acquisition et de fonctionnement pour l'assurance, l'entretien et le carburant.

Moyens humains pour organiser la navette.

Il sera utilisé pour les portages à domicile et surtout pour les animations organisées hors-les-murs.

A cette occasion, le véhicule s'apparentera à un mobilivre, « une bibliothèque hors-les-murs » pour être au plus proche des habitants à qui seront proposés des animations et prêts de documents. Le transport des outils d'animation et de communication seront facilités par la praticité du véhicule.

Pour rendre les collections les plus proches possibles des habitants, les équipes accompagneront les communes ou associations qui gèrent des bibliothèques de rues en leur transmettant régulièrement des cartons de livres désherbés pour assurer le renouvellement des fonds.

Veiller à:

Quantifier les mouvements de collections

Fiche action n°5: Des services pour faciliter le quotidien des usagers des médiathèques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Objectif opérationnel:

Qualité de vie, écologie, santé

Contexte:

L'accès aux collections et aux bâtiments doit être le plus pratique pour tous, selon les différentes contraintes des uns et des autres.

Evaluation:

Recensement des actions mises en place et observation des usages.

Descriptif:

Le service de portage à domicile fera l'objet d'information au public pour élargir le nombre de personnes desservies.

Calendrier:

Echelonnement des investissements sur 5 ans.

Parties prenantes:

Communes et centre socioculturel de la Haute-Savoureuse

Les pochettes surprises ou choix de documents par les bibliothécaires avec retrait rapide seront proposés au public.

Des boîtes de retours à l'extérieur des bâtiments font régulièrement l'objet de demandes des lecteurs. Ces boîtes permettent aux lecteurs de restituer plus facilement leurs documents en dehors des heures d'ouverture, et favorisent des retours plus réguliers des collections. L'installation d'une boîte de retours à la médiathèque de Giromagny sera testée ; son usage sera étudié pour nourrir la réflexion de futures installations sur d'autres sites.

Moyens nécessaires:

Crédits d'investissements. Moyens humains pour le portage à domicile et les pochettes surprises.

Concernant les parkings automobiles, seul celui du foyer rural à Rougemont-le-Château ne propose pas assez de places pour le public, surtout lors d'organisation d'animations. L'extension du parking ou un fléchage vers les parkings de la rue Nouvelle seraient bénéfiques. Ce point sera traité avec la commune.

Veiller à:

Identifier les nouveaux éventuels besoins des usagers.

Seules les médiathèques d'Etueffont et Rougegoutte proposent des garages à vélos à proximité du bâtiment. Un garage à vélo était prévu sur le parking de l'Espace La Savoureuse mais s'avère inutilisable. Une réflexion sera menée avec les services techniques pour l'aménagement éventuels d'arceaux devant l'Espace La Savoureuse, ce qui sera en adéquation avec les mesures écologiques et l'encouragement aux mobilités douces.

Fiche action n°6: Projets et interventions dans les classes

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Objectif opérationnel:

Mobilité et accessibilité

Contexte:

Le coût des transports pour les classes augmente tous les ans et limite leurs déplacements vers les médiathèques.

Evaluation:

Statistiques du nombre d'interventions des médiathèques dans les classes

Calendrier:

Actions récurrentes tous les ans

Parties prenantes:

Etablissements scolaires et enseignants, auteurs ou illustrateurs

CNL pour subvention « Partir en livres » pour rémunération de l'intervenant

Moyens nécessaires:

Budget d'animation pour rémunération et défraiemment des intervenants ; moyens humains pour coordination et animation.

Veiller à:

Proposer à chaque élève une action avec la médiathèque

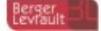
Descriptif:

Lorsque les classes sont trop éloignées des médiathèques, il est fort coûteux de financer un bus pour acheminer la classe vers la médiathèque. Selon leur école de rattachement, certains élèves ne pénètrent donc jamais dans des médiathèques pendant leur scolarité. A défaut de pouvoir financer le transport pour les classes, les équipes de la médiathèque se déplaceront dans les classes pour prêter des documents et lire des histoires.

Des accueils d'auteurs seront proposés en priorité aux classes de cycle 3 dans le cadre de la manifestation nationale « Partir en livres ». Initiée depuis 3 ans, cette action plait particulièrement aux élèves et aux enseignants car elle permet de découvrir un auteur (les équipes des médiathèques interviennent plusieurs fois pour faire découvrir les œuvres de l'auteur invité) puis de le rencontrer et de pouvoir l'interroger sur sa manière de travailler. Très souvent, la rencontre se prolonge par un atelier d'écriture avec la classe. Les rencontres avec des auteurs seront privilégiées dans la limite des budgets alloués.

Fiche action n°7: Projets éducatifs pour la jeunesse dans les médiathèques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Contexte:

Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Evaluation:

Statistiques du nombre d'accueils de classes.
Recensement des animations et projets inter-classes réalisés chaque année.

Calendrier:

Actions récurrentes à reconduire tous les ans

Parties prenantes:

Les enseignants, professeurs-documentalistes, la DRAC, Belf'ortho, la MDTB pour le prêt de matériel d'animation

Moyens nécessaires:

Financement de bus pour le déplacement des classes

Financement d'intervenants extérieurs pour des ateliers.

Matériel d'animation à créer ou acquérir. Moyens humains

Veiller à:

Toucher un maximum de classes différentes pour que chaque enfant scolarisé découvre au moins une fois une médiathèque. Prévoir un temps d'accueil annuel pour les enfants non scolarisés (IEF)

Sur 52 classes élémentaires de la CCVS, près de 35 classes sont accueillies en médiathèque, 10 autres bénéficient d'une intervention en classe, faute de pouvoir se déplacer. Des animations sont organisées pour attirer le public jeunesse dans les lieux. Reste une minorité de classes et donc d'enfants qui restent à toucher.

Descriptif:

En plus des accueils traditionnels des classes, consistant à leur faire découvrir le fonctionnement d'une médiathèque, de choisir un livre et d'écouter une histoire, des projets seront ponctuellement proposés à certaines classes, en essayant de toucher à chaque fois des élèves différents. Seront proposés notamment, des projets impliquant plusieurs classes de différentes écoles, comme par exemple, des olympiades de lecture ou des projets théâtre ou kamishibaï. Ces rencontres inter-classes sont souvent très riches et très appréciées.

Se pose le problème du transport des élèves d'un lieu à l'autre dans la CCVS. Les rencontres entre classes proches sur le plan géographique seront priorisées.

Pour les autres projets, un accompagnement au financement du transport des classes pourrait être envisagé, notamment si les actions sont accompagnées financièrement par la DRAC, dans le cadre d'un Contrat Territoire Lecture.

En dehors des accueils de groupes, des animations ludo-éducatives seront régulièrement proposées au public jeunesse qui sera libre ou non de participer : maintien du prix croqu'histoires pour la jeunesse, des dictées des nations organisées avec Belf'ortho, d'ateliers scientifiques, d'expositions, de soirées ou après-midi jeux de société.

La mise en place d'un club manga à destination des adolescents est prévue.

Fiche action n°8: Doter les médiathèques d'un portail numérique

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Objectif opérationnel:

Communication, lien social et lutte contre l'isolement

Contexte:

Un accès complet en ligne au catalogue et à la présentation de l'ensemble des services des médiathèques devient une réelle nécessité pour les usagers aujourd'hui. Il favorisera leur autonomie et facilitera la communication des médiathèques vers les usagers.

Evaluation:

Statistiques du nombre de connexion au portail.

Descriptif:

Créé en 2023 par la médiathèque départementale, le portail est désormais accessible au public qui peut consulter le catalogue commun, consulter la liste de ses documents empruntés, les prolonger, réserver de nouveaux titres ;

le public peut obtenir des renseignements pratiques (conditions de prêts, horaires d'ouverture, coordonnées...), consulter des coups de cœur et des listes de nouveautés, découvrir les ressources numériques et s'informer sur les animations du moment.

Parties prenantes:

La MDTB fournit le portail et forme l'équipe à son utilisation et mise à jour.

Moyens nécessaires:

Hébergement du portail et assistance technique par le Département.

Véritable outil de communication, il est déjà beaucoup consulté par les lecteurs. Le changement de logiciel supposera un changement de portail, prévu dans le coût du logiciel.

Veiller à:

Mettre à jour régulièrement les informations du portail.

Fiche action n°9: Faire vivre les espaces multimédias et les ressources numériques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le 18/12/2025
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU


Objectif stratégique:	Objectif opérationnel:	Contexte:
Vers l'équité territoriale	Numérique	Le numérique occupe une place prépondérante dans les foyers. Les médiathèques ont un rôle à jouer pour accompagner les personnes éloignées du numérique et pour sensibiliser les jeunes à un bon usage de ces ressources.
Evaluation:		Descriptif:
Recensement des actions menées et statistiques de fréquentation		3 médiathèques proposent des ordinateurs connectés à Internet au public. En plus des ordinateurs, la médiathèque de Giromagny met à disposition du public une liseuse, des tablettes numériques et des consoles de jeux vidéo.
Calendrier:		La médiathèque départementale finance des ressources numériques pour tous les lecteurs inscrits dans une médiathèque du Territoire de Belfort.
Actions récurrentes à mener tous les ans.		Toute cette offre en outils et ressources sera accompagnée : mise en valeur par des ateliers, des animations, de la communication et accompagnement individuel des usagers à la demande. Les équipes et des intervenants extérieurs recrutés pour des actions ponctuelles feront vivre ces espaces.
Parties prenantes:		Des organismes ou associations pourront intervenir pour des ateliers réguliers.
Le Département via l'Espace multimédia Gantner, la CAF, les collèges de la CCVS		Un projet pourra être noué en partenariat avec la CAF autour de la parentalité numérique pour y inclure ces interventions et d'autres événements en lien avec le numérique.
Moyens nécessaires:		
Budget pour intervenants (associations Culture i, Ici & lab), moyens humains pour organiser et animer.		
DGD mobilisable (DRAC) pour financement équipement et CTL pour financement animation.		
Veiller à:		
Programmer tous les ans des actions liées au numérique.		
Renouveler le matériel pour qu'il reste performant.		

Fiche action n°10: Acquérir un nouveau logiciel de gestion du fonds

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Evaluation:

Registre consignant les incidents rencontrés sur le logiciel.

Calendrier:

Décision à prendre selon la fréquence des incidents rencontrés et le temps de résolution proposé.

Parties prenantes:

Le Département via la Médiathèque départementale.

Moyens nécessaires:

Matériel informatique performant

Logiciel payant et performant pour un réseau de médiathèques

Possibilité de bénéficier de l'aide de la DRAC au titre de la DGD (logiciel documentaire, ordinateurs, paramétrages et formation au logiciel)

Veiller à:

Compatibilité du logiciel avec celui de la MDTB et avec le fonctionnement du réseau.

Objectif opérationnel:

Egalité des chances

Contexte:

Les médiathèques utilisent un logiciel libre dont la maintenance est assumée par le Département. Rencontrant de nombreuses difficultés depuis plusieurs années, un changement de logiciel est à envisager si la qualité de la maintenance ne s'améliore pas.

Descriptif:

Les médiathèques intercommunales utilisent PMB, un SIGB – Système Intégré de Gestion de Bibliothèque- libre, commun à une majorité des médiathèques du territoire de Belfort. La médiathèque départementale assure la formation et la maintenance de ce logiciel pour les médiathèques du territoire.

Depuis la mise en place du catalogue commun pour la médiathèque intercommunale, favorisant l'utilisation des 5 sites avec une seule carte, PMB présente des limites et pose de nombreux problèmes dans la gestion quotidienne des opérations. Qui plus est, le référent informatique du logiciel au Département n'a pas été remplacé depuis plus d'un an, ce qui a généré d'importants problèmes de maintenance au cours des derniers mois.

Un changement de logiciel devient nécessaire pour mieux couvrir les besoins du service et ne plus générer autant d'incidents qui se répercutent sur le public. Ce recours à un autre logiciel suppose de ne plus être hébergé ni dépendre informatiquement du Département. Cela n'empêchera en rien l'échange de documents avec la médiathèque départementale.

Le passage à la RFID n'est pas envisagé par l'équipe car il s'agit d'un système onéreux et que cela suppose la reprise de la globalité du fonds. Qui plus est, se posera le problème du traitement des collections de la médiathèque départementale qui n'est pas équipée elle-même de RFID.

Fiche action n°11: Adapter les horaires d'ouverture aux nouveaux besoins

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Objectif opérationnel:

Mobilité et accessibilité

Contexte:

Le rapport Orsenna pointe la nécessité pour les médiathèques d'ouvrir plus: En effet, les horaires d'ouverture doivent permettre à chaque habitant de trouver un créneau pour venir à la médiathèque qui soit compatible avec leur emploi du temps.

Evaluation:

Résultats du sondage réalisé auprès des habitants.

Calendrier:

Rédaction du questionnaire en 2026, enquête fin 2026, début 2027

Parties prenantes:

Associer les partenaires locaux à l'enquête sur les horaires d'ouverture. S'inspirer des heures d'ouverture des autres médiathèques du territoire.

Moyens nécessaires:

Réalisation d'une enquête pour identifier les besoins des lecteurs et des habitants.

Moyens humains si extension des horaires.

Descriptif:

Les horaires d'ouverture des médiathèques ont été tous revus en 2018, au moment de l'ouverture de la nouvelle structure à Giromagny, de manière à répondre au maximum aux besoins et habitudes des usagers de chaque site.

De légères modifications ont été effectuées pour mieux s'adapter aux besoins ressentis pendant les accueils de public.

Une réflexion globale, en lien avec le diagnostic du territoire et les caractéristiques de la population, donnera lieu à des réaménagements des horaires d'ouverture des 5 sites pour 2025. Les horaires actuels couvrent les fins d'après-midi, qui correspondent aux sorties du travail et de l'école des familles, tout en proposant une ouverture en milieu d'après-midi pour favoriser les déplacements des personnes âgées en hiver.

Il convient de réfléchir aux horaires pour qu'ils répondent aux disponibilités des habitants qui travaillent en dehors de la CCVS, aux disponibilités des non-habitants qui travaillent dans la CCVS et aux disponibilités des familles.

Les horaires doivent aussi prendre en compte les activités présentes dans les bâtiments voisins des médiathèques qui génèrent des flux (ex des cours de musique : les familles viennent à la médiathèque à la sortie du cours).

Veiller à:

Valider les nouveaux horaires en CST et en conseil communautaire

Fiche action n°12: Interventions et animations hors-les-murs et tout public

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Contexte:

Les inscrits des médiathèques sont majoritairement des habitants des communes où sont implantées les médiathèques. Afin de toucher l'ensemble des habitants, des actions hors-les-murs seront proposées.

Objectif stratégique:

Vers l'équité territoriale

Objectif opérationnel:

Mobilité et accessibilité

Evaluation:

Statistiques des animations organisées hors-les-murs.

Calendrier:

Actions récurrentes tous les ans.

Parties prenantes:

Communes de la CCVS. Services, établissements spécialisés et associations implantées sur la CCVS. MDTB.

Moyens nécessaires:

Budget d'animation et moyens humains.
Matériel facilitant l'identification des médiathèques et les actions en plein air.

Actions soutenues dans le cadre du CTL avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté

Veiller à:

Ne pas démunir les actions à l'intérieur des médiathèques au profit du hors-les-murs pour continuer à satisfaire le public des médiathèques.

Descriptif:

Les équipes de la médiathèque poursuivront leurs interventions dans les crèches, halte-garderie, dans les résidences Ehpad et Age & vie. Un nouveau partenariat sera initié avec les E parses de Chaux pour des interventions régulières également.

Du matériel sera acquis spécifiquement pour les événements organisés hors-les-murs : oriflamme, barnums, tables pliantes, t-shirts et badges pour être identifiés à l'extérieur. Ce matériel facilitera l'organisation d'événements à l'extérieur par fortes chaleurs ou par faible pluie.

Un programme d'animation aux communes sera proposé sur une année civile : 22 propositions seront faites aux 22 communes pour une animation par la médiathèque hors-les-murs. Par exemple, cela pourra être des lectures pour enfants en salle ou en plein air, un spectacle, un concert, une séance de kamishibaï, des ateliers d'écriture ou des ateliers scientifiques, une balade contée, une projection, une conférence, une enquête, une exposition... Ce programme intégrera des animations par l'équipe des bibliothécaires ou par des intervenants extérieurs. Chaque commune pourrait se positionner sur une action que la médiathèque s'engagera à programmer dans un lieu défini avec la mairie et selon un calendrier établi en concertation avec les communes. Selon la réussite de ce projet, un nouveau programme pourrait à nouveau être proposé d'autres années.

Fiche action n°13: Actions sur la mémoire et l'identification des lieux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Encourager le dynamisme et la culture locale

Evaluation:

Statistiques de fréquentation aux animations.

Calendrier:

Actions et acquisitions récurrentes tous les ans.

Parties prenantes:

Associations locales, MDTB, service tourisme

Moyens nécessaires:

Crédits d'acquisitions et d'animation.
Moyens humains pour organisation.

Matériel d'exposition

Veiller à:

Nouer des liens avec les partenaires locaux

Objectif opérationnel:

Tourisme et patrimoine

Contexte:

La CCVS bénéficie d'une histoire et d'un patrimoine riche. Les médiathèques ont un rôle à jouer pour accompagner la collecte de mémoires, la mise en valeur de ce patrimoine et l'histoire locale.

Descriptif:

Un projet piloté par le Département a permis d'éditer un recueil de témoignages de vie de 6 habitants de la CCVS. Ces recueils seront proposés au prêt et mis en valeur par des lectures.

De nombreuses expositions seront constituées à partir d'appels à contribution à la population selon des thématiques précises et notamment pour la mise en valeur du patrimoine local ou de la vie d'autrefois. Ces expositions contributives rencontrent souvent un succès auprès du public qui s'intéresse particulièrement à ce qui touche son environnement proche.

Des partenariats seront noués avec des associations telles que l'AHPSV ou des collectifs qui éditent des almanachs locaux pour une mise en valeur dans les médiathèques par des présentations ou des conférences.

Enfin les médiathèques continueront à développer et promouvoir les fonds locaux qui concernent en priorité le territoire de Belfort et plus largement la Franche-Comté et couvrent de nombreux domaines : cuisine, histoire, tourisme, art...

Fiche action n°14: Accompagner les artistes locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Encourager le dynamisme et la culture locale

Objectif opérationnel:

Développement économique

Contexte:

Plusieurs artistes résident dans ou à proximité immédiate de la CCVS. Ces personnes sont des partenaires privilégiés pour les médiathèques.

Evaluation

Statistiques de fréquentation aux animations permettant de mesurer l'intérêt du public.

Descriptif:

La CCVS et le territoire regorge de talents locaux artistiques en lien avec la culture (écrivains, conteurs, musiciens, artistes...). Certains comme Julien Tauber, Denise Crolle-Terzaghi, Laurence Clément, Frank Meinen, Grégoire Kocjan... sont déjà intervenus et seront à nouveau conviés. D'autres pourront être programmés, comme Benjamin Malet, Sylvia Dupuis, Marylène Swietek d'Envol création, Cécile Metzger, Margot Weite, Le Daron...

Parties prenantes:

Artistes locaux.

Moyens nécessaires:

Budget d'animation pour rémunérer les intervenants et le matériel nécessaire aux ateliers. Moyens humains pour organisation.

Par ailleurs, les talents amateurs seront mis à l'honneur également par les « expos photo » où les photographes amateurs peuvent proposer leurs clichés pour constituer des expositions autour de thèmes définis (sport, portraits de femmes...). De même, un concours de création de marque-page est ouvert pour les enfants et les adultes régulièrement. Les marque-pages « lauréats » sont ensuite imprimés et distribués aux lecteurs des médiathèques. Ces deux actions seront reconduites régulièrement.

Veiller à:

Collaborer avec un artiste local au moins une fois par an

Fiche action n°15: Mettre en valeur les artisans et métiers locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Encourager le dynamisme et la culture locale

Objectif opérationnel:

Développement économique

Contexte:

Les médiathèques ont un rôle à jouer dans la vie économique locale en choisissant des fournisseurs et intervenants locaux. Les métiers seront mis en valeur, notamment les métiers du livre.

Evaluation:

Recensement annuel du nombre de fournisseurs et intervenants **locaux**.

Calendrier:

Actions récurrentes à mener tous les ans.

Parties prenantes:

Libraires et commerçants locaux.

Moyens nécessaires:

Budget d'animation pour financer les intervenants.

Matériel pour concevoir l'exposition.
Moyens humains.

Descriptif:

Des projets avec les libraires, les maisons d'édition et imprimeurs locaux seront développés. Les impressions de cartes de lecteurs, externalisation des travaux de communication pourront être confiés à des entreprises locales.

Des artisans locaux seront mis à contribution pour des aménagements dans les médiathèques.

Dans le cadre des pôles thématiques, des intervenants extérieurs animeront des ateliers : ateliers pâtisseries, yoga, bien-être, éveil musical... Les anciens métiers locaux seront mis à l'honneur par des animations.

Enfin, les coulisses du métier de bibliothécaire seront dévoilées au public via la conception d'une exposition ludique « bibliothécaire cékoidonc ? » et des spectacles mettant en valeur ce métier.

Veiller à:

Faire intervenir des personnes différentes chaque année pour couvrir divers secteurs.

Fiche action n°16: Privilégier les partenariats avec les associations et syndicats locaux

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Objectif stratégique:

Encourager le dynamisme et la culture locale

Objectif opérationnel:

Tissu associatif

Contexte:

Le tissu associatif et l'engagement bénévole est particulièrement fort dans le nord du territoire de Belfort.. De nombreux partenariats peuvent être noués.

Evaluation:

Recensement des actions menées en partenariat chaque année.

Calendrier:

Actions récurrentes à mener tous les ans.

Parties prenantes:

Associations, organismes locaux

Moyens nécessaires:

Matériel d'animation, moyens humains pour animer.

Descriptif:

Des actions seront organisées en partenariat avec le centre socioculturel la Haute Savoureuse, le théâtre du pilier, le foyer rural, l'école de musique, l'AHPSV, le PNRBV et autres associations. De nombreux projets ont déjà été programmés et il est important de faire perdurer ces liens.

De nouveaux liens pourront être développés avec des comités des fêtes pour des partenariats en animations culturelles. Ces partenariats seront noués essentiellement autour d'animations mais également par du prêt de supports (documents) ou de matériels. Le projet colporteur prévoit d'associer la médiathèque à des producteurs ou spécialistes locaux.

Veiller à:

Varier les partenariats.

Fiche action n°17: Les habitants, acteurs de la vie des médiathèques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Contexte:

Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Evaluation:

Recensement du nombre de bénévoles et quantification du temps de travail fourni.

Recensement des animations impliquant les habitants.

Calendrier:

Actions récurrentes tous les ans.

Parties prenantes:

Les habitants de la CCVS.

Moyens nécessaires:

Outils de communication pour la visibilité des actions des médiathèques auprès de la population pour stimuler son implication.

Veiller à:

Faire connaître les médiathèques aux habitants.

Faire savoir aux usagers que leur implication est bienvenue.

Objectif opérationnel:

Vivre ensemble et implication de tous

Les médiathèques sont des tiers-lieux où les usagers sont invités à contribuer à la vie des lieux. L'usager est désormais placé au cœur des préoccupations des équipes.

Il s'agit de faire des médiathèques un lieu de partage et de citoyenneté pour tous. Elles ont un rôle à jouer dans la fabrique du citoyen.

Descriptif:

L'implication des lecteurs dans la vie de la médiathèque sera encouragée à plusieurs niveaux : L'équipe s'enrichit régulièrement de lecteurs qui souhaitent s'engager à titre bénévole dans les activités des médiathèques de leur choix : accueil du public, rangement, couverture des livres, diffusion des affiches, animations... Sans bénévole, l'équipe de salariés ne pourrait pas proposer autant de services. L'équipe de bénévole sera renforcée.

De même, les médiathèques font souvent l'objet de demandes de stages. Les demandes de stages sont toutes examinées et acceptées dans la limite des possibilités d'accueil : un stagiaire de 3^e ou de seconde par an, un stagiaire spécialisé dans les métiers du livre... Les refus concernent essentiellement les demandes ayant peu de lien avec le métier ou des périodes trop chargées dans le calendrier.

Sans être bénévole ou stagiaire, les lecteurs peuvent s'investir pour les animations : apport d'éléments pour des expositions, animation d'ateliers spécifiques en fonction de leurs affinités et talents.

Les millefeuilles de lectures, animés à Etueffont, Giromagny et Rougemont-le-Château, donnent l'occasion aux lecteurs de venir présenter leurs coups de coeur en lecture, musique et film. Ces présentations sont ensuite mises en valeur dans les rayons pour les autres usagers.

Fiche action n°18: Un temps fort des médiathèques

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



Contexte

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Evaluation:

Statistique de fréquentation à l'événement et des nouveaux habitants touchés

Calendrier:

Une fois tous les 3 ans.

Parties prenantes:

Solliciter des partenaires: MDTB, centre socioculturel, théâtre, cinéma d'aujourd'hui, services CCVS

Moyens nécessaires:

Moyens humains importants: solliciter les bénévoles et les partenaires.

Budget d'animation pour les intervenants.

Locaux adaptés pour l'événement: grand espace.

Veiller à:

Nouer beaucoup de partenariats locaux pour toucher un maximum d'habitants

Objectif opérationnel:

Vivre ensemble et implication de tous

Les services proposés par les médiathèques ne touchent pas tous les habitants, certains ignorent encore leur existence et la nature des nouveaux services et collections proposées.. Un temps fort des médiathèques permettrait de mettre en valeur le service et son activité.

Descriptif:

L'idée est d'organiser une fois par an une « fête des médiathèques pour les familles » où l'équipe de salariés et bénévoles s'associent pour proposer un temps fort des médiathèques sur une journée ou une période plus longue. Ces actions en commun entre les différentes médiathèques renforcent la cohésion de l'équipe et favorisent le déploiement de l'action sur tout le réseau, par une communication commune et largement diffusée. Les publics propres à chaque médiathèque seront concernés et directement informés.

A raison d'une fois tous les 3 ans, cette journée proposera, à la manière d'un salon du livre, des animations en lien avec tous les supports pour un public familial. L'événement se voudra ludique et s'inspirera du parc d'attraction littéraire « Livrodrome ».

Elle sera organisée dans le cadre d'un dispositif national comme « biblio folies » début octobre, « La nuit de la lecture » fin janvier ou « Partir en livre » en été.

Un budget alloué permettra de s'appuyer sur des intervenants extérieurs pour enrichir l'événement (atelier d'illustration, fablab, spectacle...). Les partenaires seront multiples (autres services de la CCVS, associations locales comme le cinéma, le centre socioculturel ou le théâtre) et les publics fortement sollicités pour un événement coconstruit.

Fiche action n°19: Des actions éco-responsables et axées sur le bien-vivre

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Evaluation:

Recensement des actions réalisées en lien avec ces thèmes.

Calendrier:

Actions récurrentes à réitérer chaque année.

Parties prenantes:

Autres services de la CCVS.

Moyens nécessaires:

Budget d'animations, moyens humains pour animer ou coordonner les animations.

Budget d'acquisitions et de fournitures.

Veiller à:

Programmer régulièrement des actions autour de ces thèmes.

Varier les partenariats.

Objectif opérationnel:

Qualité de vie, écologie, santé

Contexte:

Depuis la crise Covid, les demandes de documents et d'animations autour de l'écologie et du bien-être ne cessent d'augmenter.

Descriptif:

Des animations -expositions ou ateliers- seront organisées en partenariat avec le Smictom pour une meilleure gestion des déchets, le recyclage...

En lien avec les pôles thématiques d'Etueffont « La parentalité de 0 à 10 ans » et de Giromagny « Saveurs et cultures », des ateliers autour de l'alimentation saine, de la cuisine ou des techniques de relaxation, yoga voire tricot seront proposés au public. Les ateliers seront proposés de manière à tisser le lien social autour d'activités bien-être.

Les thèmes de l'écologie, de développement durable, de consommation raisonnée, de mobilités douces, d'alimentation saine, de jardinage biologique, de travaux manuels à partir du recyclage de matériaux... sont très présents au sein des collections et seront enrichis selon les demandes.

Les documents ne seront plus systématiquement couverts. Préservant les documents et leur assurant une meilleure longévité, les couvertures ont pour inconvénient de générer d'importants déchets plastiques et supposent un coût certain.

Fiche action n°20: Communiquer efficacement

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU



Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Objectif opérationnel:

Communication, lien social et lutte contre l'isolement

Contexte:

Le service médiathèque communique régulièrement par différents biais à destination des habitants. Pour autant, il reste méconnu d'une grande partie des non-usagers. De nouvelles actions de communication sont souhaitables.

Evaluation:

Recensement des actions de communication par an.

Calendrier:

Actions récurrentes à mener tous les ans.

Descriptif:

Une stratégie de communication sera établie pour que la majorité des habitants connaissent l'existence des médiathèques et perçoivent mieux ce qu'on y trouve. Les supports de communication seront variés. Les médiathèques disposent déjà de sacs pour le transport des documents qui sont très identifiables et très pratiques. Le stock s'amenuisant, il conviendra de faire fabriquer de nouveaux sacs pour poursuivre l'action de communication avec cet objet.

De même 200 gobelets réutilisables ont été réalisés aux couleurs du logo des médiathèques. Un nouveau stock de gobelets pourra être commandé pour mieux couvrir les besoins des 5 sites.

Des polos pourraient être personnalisés avec le logo et portés avec des badges par l'équipe lors d'événements organisés hors-les-murs afin d'être mieux identifiés.

Les modes de communication seront élargis et une campagne de publicité sera initiée en impliquant les usagers pour créer des affiches, des slogans, des spots à diffuser sur les écrans d'Intermarché et des spots plus courts à diffuser sur Tik Tok. Ces créations seront diffusées par affichage dans les villages, les entreprises et les hébergements de loisirs, mais aussi sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram, Tik tok) et sur Illiwap.

Parties prenantes:

Relais d'information: mairies, autres associations

Moyens nécessaires:

Moyens humains pour créer et diffuser les éléments de communication.

Intervenant pour accompagner aux spots publicitaires

Veiller à:

Utiliser des canaux de communication inhabituels

Fiche action n°21: Investissements: Des réaménagements, agrandissements

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le



ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

Objectif stratégique:

Développer le bien vivre sur le territoire

Evaluation:

Recensement des améliorations réalisées dans l'aménagement des médiathèques.

Calendrier:

Réflexion pour l'agrandissement des médiathèques d'Etueffont et Rougemont-le-Château jusqu'à 2028 pour une mise en œuvre future.

Parties prenantes:

Communes où sont implantées les médiathèques.
DRAC pour subvention de travaux,
Département pour subvention de mobilier.

Moyens nécessaires:

Crédits d'investissements et engagement de travaux pour accessibilité et réflexion sur prochains changements à envisager.

Etat-DGD mobilisable: Aide énergétique, construction, agrandissement, accessibilité

Veiller à:

Alerter les élus sur la nécessité d'agrandir et réaménager les structures de Rougemont-le-Château et d'Etueffont

Objectif opérationnel:

Qualité de vie, écologie, santé

Contexte:

L'accessibilité des bâtiments a été mise aux normes pour chaque médiathèque. Pour répondre aux préconisations nationales de 0,07 m² par habitant et permettre aux médiathèques d'accueillir des groupes, des réaménagements et agrandissements sont à prévoir.

Descriptif:

Des travaux de mise aux normes d'accessibilité sont en cours de finalisation dans les médiathèques de Rougegoutte et Auxelles-Haut. La rénovation du local d'accueil de la médiathèque d'Auxelles-Haut suppose des rachats de mobilier pour une redéfinition des espaces.

Les sites d'Etueffont, Rougemont-le-Château et Rougegoutte nécessitent tous l'installation ou la rénovation des volets roulants pour lutter contre la chaleur en période estivale.

Il conviendra de prévoir à moyen ou long terme d'agrandir ou déménager les sites de Rougemont-le-Château et Etueffont qui ne sont pas adaptés aux usages et aux accueils de groupes.

Pour Rougemont-le-Château, il faudrait prévoir un agrandissement de 80 à 100 m² pour agencer les collections tout en fluidifiant les déplacements des usagers et être conforme aux préconisations nationales.

Pour Etueffont, il conviendrait d'agrandir et installer un ascenseur ou de déménager dans un local de plain-pied, plus adapté au fonctionnement d'une médiathèque.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025

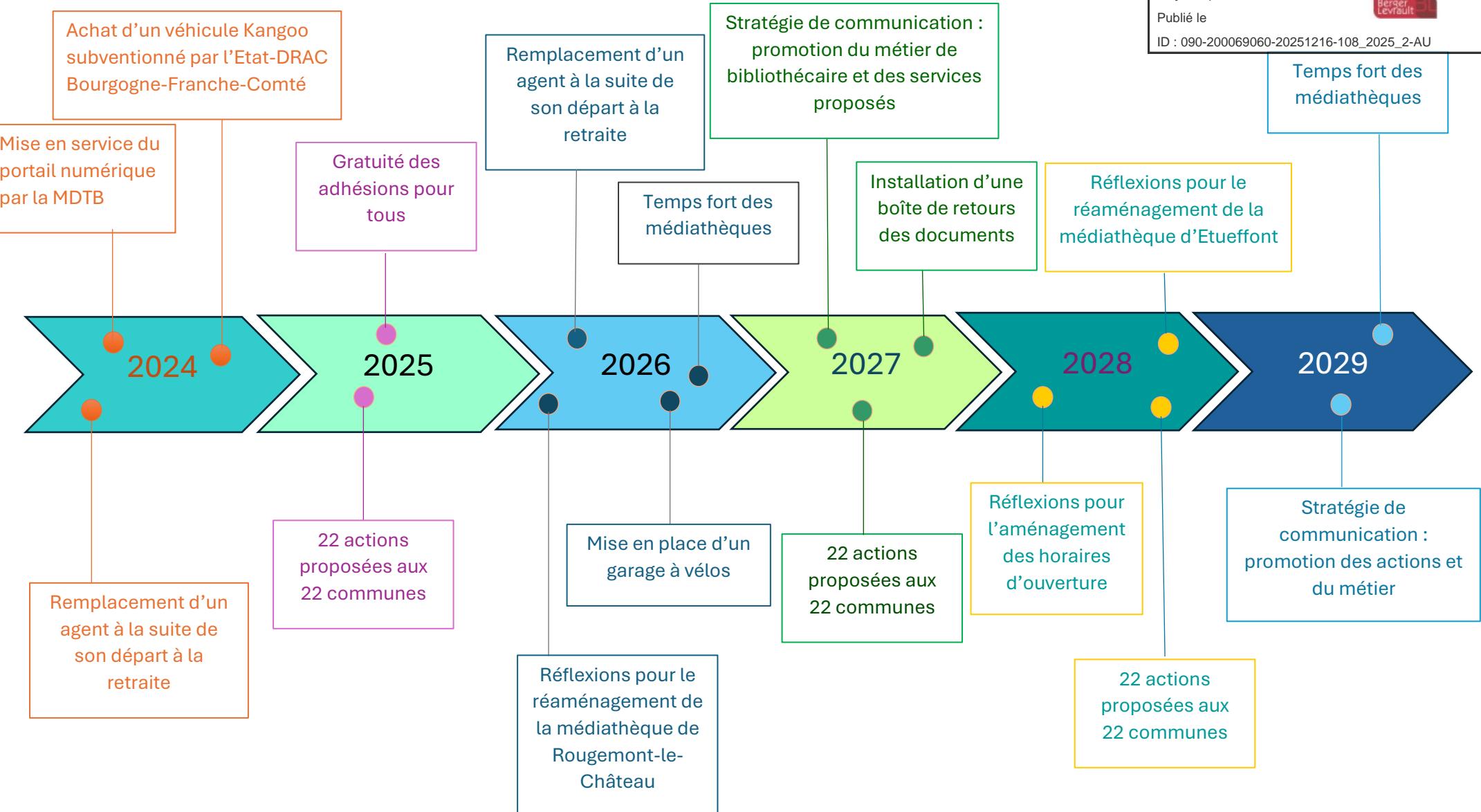
Reçu en préfecture le 18/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 090-200069060-20251216-108_2025_2-AU

CALENDRIER PREVISIONNEL



CONCLUSION

L'identité et les valeurs du réseau de lecture publique intercommunal s'inscrivent en cohérence avec les volontés politiques déclinées dans le PCSES. On retrouve l'ambition de renforcer l'équité territoriale, une volonté d'accroître par ce moyen l'attractivité du territoire et de promouvoir le « bien vivre ensemble ». Les membres du réseau des médiathèques sont collaborateurs actifs pour la construction de l'identité du réseau.

Les valeurs du réseau reposent sur le souci de proximité avec les publics, l'égalité d'accès aux savoirs, à l'information et à la culture ou encore, le dialogue et la solidarité entre professionnels.

Il convient de promouvoir le plaisir de s'instruire, de se divertir collectivement, de favoriser les rencontres et l'hospitalité que permettent les médiathèques. Ce sont des lieux de prédilection pour cultiver le bien vivre ensemble.

La mise en œuvre de ce schéma de développement de la lecture publique a pour objectif de susciter à l'échelle du territoire de la CCVS un partenariat actif entre tous les acteurs de la lecture pour l'élaboration de programmes cohérents et partagés. Les coopérations entre les secteurs culturel, éducatif, associatif seront particulièrement renforcées.

Le schéma a pour second objectif de former les lecteurs de demain : les jeunes seront familiarisés aux formes diversifiées d'écrits et seront confrontés avec les auteurs et les œuvres d'aujourd'hui.

Enfin, son dernier objectif est d'assurer la présence du livre sur tous les lieux de vie, d'impliquer les familles et d'aller à la rencontre des publics éloignés du livre.

Pour se faire, les actions vont s'attacher à promouvoir la lecture et les différents médias, en expérimentant notamment de nouveaux formats d'actions culturelles, comme les temps forts des médiathèques.

Les médiathèques, leurs services et les métiers du livre seront mis en valeur par d'autres actions, notamment d'information et de communication à destination des publics.

Il convient de communiquer une nouvelle image du réseau, de renouveler le lien avec le public et d'améliorer la connaissance des ressources aux publics éloignés.

Ainsi, certaines actions se feront-elles hors-les-murs, dans des communes où ne sont pas implantées les médiathèques. En outre, des partenariats seront noués régulièrement.

Un projet de CTL – Contrat Territoire Lecture- 2026/2028 est à signer avec l'Etat-DRAC Bourgogne-Franche-Comté, véritable levier pour expérimenter des stratégies d'adaptation des politiques de lecture aux nouvelles attentes du public et aux nouveaux usages. Il accompagnera la mutualisation de l'activité des médiathèques du territoire et la création de nouveaux services.

Les aides de l'Etat sont constantes et efficaces. Elles sont calculées en fonction de la densité de population sur le périmètre desservi par un équipement et en fonction d'une exigence d'un minimum de surface et de budget d'acquisition par usager.

Les aides concernent les rénovations, constructions de nouveaux équipements, l'extension des bibliothèques, l'acquisition de matériels informatiques, l'accompagnement d'ouverture, l'accès à la lecture publique et l'accompagnement à la mise en place de projets culturels.

Le service de lecture publique tel qu'il existe aujourd'hui s'est mis en place sur plusieurs années. Il est utile de le stabiliser en maintenant les budgets de fonctionnement alloués et les personnels de médiathèque indispensables à la dynamique du réseau.

La mise en œuvre du schéma de développement de la lecture publique est conditionnée au cumul des moyens actuels des médiathèques avec ceux apportés par le Contrat Territoire Lecture.

Les médiathèques seront ainsi reconnues comme des outils de politique d'intérêt général, remplissant leur rôle de premier équipement culturel de proximité dans chaque commune et exerçant leurs missions en conformité avec la Loi Robert 2021 qui régit les bibliothèques.